



A Saint-Ouen-sur-Seine, le 9 octobre 2025

Objet : Information concernant la mise en place d'un exercice PPMS intrusion.

Mesdames, messieurs,

En vue de prévenir et de répondre à la survenance de risques liés à des accidents d'origine naturelle, technologique ou liés à d'autres situations d'urgence (incendie, intrusion, attentat), l'établissement met en place des mesures de sécurité. Un guide des parents est également disponible sur le site de l'Education nationale : [Consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

En outre, afin d'adopter les réflexes appropriés en situation d'urgence, au moins deux exercices de mises en sûreté doivent être réalisés au cours de cette année scolaire. Le premier aura lieu le jeudi 16 octobre 2025.

Dans le contexte actuel d'une menace avérée, il convient de s'assurer que chacun développe les réflexes spécifiques à la situation d'une intrusion dans l'établissement de personnes extérieures. À cette fin, toutes les écoles et tous les établissements scolaires de l'académie de Créteil (départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne) mettront en œuvre un exercice dit « attentat-intrusion » adapté à l'âge des enfants avant le 18 octobre 2025.

Dans notre établissement, l'exercice sera réalisé **le jeudi 16 octobre 2025 entre 10h40 et 11h35**. Il s'effectuera sans intervention des forces de l'ordre et sans intrusion réelle au sein de l'établissement.

À ce stade, il s'agit uniquement d'appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) afin que les élèves et personnels acquièrent les réflexes requis pour se mettre à l'abri d'une menace immédiate.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour accompagner votre enfant et le sensibiliser à la nécessité d'accomplir efficacement cet exercice.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Cécile ESTAQUE
Principale